

**COMMUNE DE
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES**
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton de Saint-Alban Leysse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNI
N°DEL-2026-32
SEANCE DU 5 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 073-217302348-20260605-DEL202633-BF

Date de convocation :

01/06/2026

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-François-de-Sales légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BEBERT, Maire.

Présents : Thierry BEBERT, Yves, PERRACHON, Emilie PAREY, Jérôme GUGGISBERG, Sébastien SOUDIEUX, Mélanie HERISSE, Philippe PERNET, Claude BEBERT

Absents excusés : Mathilde THIOU, Frédéric JOURY, Florence HOWELLS

Pouvoirs : Mathilde THIOU à Emilie PAREY, Frédéric JOURY à Thierry BEBERT, Florence HOWELLS à Yves PERRACHON

Secrétaire de séance : Emilie PAREY

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026 – Annule et remplace la délibération DEL 2026-19 du 23/04/2026

M. le maire expose que la préfecture a indiqué que le budget primitif de l'année 2026 adopté lors de la séance du conseil municipal du 23 avril 2026 n'est pas équilibré en opérations d'ordre ;

M. le Maire présente donc le budget primitif de l'année 2026 corrigé à l'assemblée dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 326 990.00 € ;	Recettes : 426 835.27 €
Fonctionnement :	Dépenses : 311 611.59 € ;	Recettes : 332 177.64 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Annule et remplace la délibération n°2026-19 du 23 avril 2026
- Approuve le budget primitif pour l'année 2026.

Thierry BEBERT
Le Maire



Emilie PAREY
Le secrétaire de séance